



SEGPA

COLLEGE JACQUES PREVERT

**87, avenue de Frais Vallon
13013 Marseille**

Téléphone : 04 91 10 00 80

Fax : 04 91 10 00 88

Mel : ds0132784f@ac-aix-marseille.fr

Site : www.clg-prevert.ac-aix-marseille.fr

Transports :

- métro ligne 1 station Frais Vallon (à 600m du collège)
- Bus ligne 6 (arrêt devant le collège)

Section

d' Enseignement

Général

et Professionnel

Adapté

Capacité d'accueil : 128 élèves

8 divisions de 16 élèves (2 classes par niveau de la 6^{ème} à la 3^{ème})

La **SEGPA** accueille des élèves en grande difficulté scolaire qui ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire.

Au sein du collège la **SEGPA** permet la mise en œuvre de parcours de formation individualisés prenant en compte les compétences que chaque élève est susceptible de mobiliser pour réussir.

L'enseignement a pour objectif l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences (palier 2 à minima). Il repose sur une adaptation des activités, des situations et des supports d'apprentissage.

En fin de 3^{ème} les élèves passent un examen : le Certificat de Formation Générale (**C.F.G.**).

LES PLATEAUX TECHNIQUES DE LA SEGPA DU COLLEGE JACQUES PREVERT

Hygiène – Alimentation – Service : restauration



Habitat :



Maintenance véhicules



Hygiène- Alimentation – Service : entretien du linge



L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : En 4^{ème} la formation évolue progressivement vers la professionnalisation à partir de projets techniques sur des supports empruntés aux différents champs professionnels.

Les élèves ont accès aux plateaux techniques :

- ⇒ 6 heures en 4^{ème}
- ⇒ 12 heures en 3^{ème}

La **SEGPA** conjugue enseignements généraux et professionnels. L'élève de **SEGPA** est un collégien dont l'enseignement est assuré par une équipe pluridisciplinaire composée de :

- Professeurs des Ecoles Spécialisés
 - Professeurs de Collèges et Lycées
 - Professeurs de Lycées Professionnels
-

La **SEGPA** permet une éducation à l'orientation dès la 5^{ème} au travers du Parcours de Découverte des métiers et des formations (PDMF) mais également grâce aux stages en milieu professionnel :

- ⇒ 2 stages d'initiation d'une semaine en classe de 4^{ème}
- ⇒ 2 stages d'application de 2 semaines chacun (possibilité pour un 3^{ème} stage de même durée) en classe de 3^{ème}
- ⇒ des visites et des mini-stages en lycées professionnels

L'objectif de la **SEGPA** est de permettre à chaque élève d'acquérir progressivement, dans les domaines généraux et professionnels, les compétences leur permettant d'accéder à l'issue de la classe de 3^{ème} à une formation diplômante les conduisant à une qualification de niveau V (**C.A.P.**). Cette formation est alors possible en lycée professionnel (**L.P.**), en établissement régional d'enseignement adapté (**EREA**), en centre de formation d'apprentis (**C.F.A.**), ou en maison familiale rurale (**M.F.R.**).

L'ORIENTATION EN SEGPA

Réunion d'une équipe éducative
Recueil de l'avis
des parents et de l'enfant



Constitution du dossier
comprenant un bilan scolaire,
social et psychologique



Examen du dossier et avis de la C.D.O.E.A.
(Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés)



Décision du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale



Notification d'orientation
transmise aux parents

Grille des horaires minima en **SEGPA**:

La grille suivante fournit, par discipline et groupe de disciplines, les horaires minima sachant que les élèves doivent bénéficier d'au moins :

- 26heures30 en sixième,
- 25heures en cinquième,
- 28heures30 en quatrième,
- 31heures30 en troisième.

Disciplines	6^{ème} (cycle d'adaptation)	5^{ème} (cycle central)	4^{ème} (cycle central)	3^{ème} (cycle d'orientation)
Français	4 h 30	4 h	5 h	4 h 30
Histoire - géographie - éducation civique	3 h	3 h	3 h	2 h
Langue vivante étrangère	4 h	3 h	3 h	3 h
Mathématiques	4 h	3 h 30	3 h 30	3 h
Sciences	1 h 30	3 h	3 h	2 h
Arts	2 h	2 h	2 h	2 h
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	2 h
Technologie, formation professionnelle	1 h 30	1 h 30	6 h	12 h
Modules d'aides spécifiques *	2 h	2 h		
Vie sociale et professionnelle				1 h

* Ces heures modulables sont destinées à répondre à des besoins spécifiques, apparaissant en cours d'apprentissage et repérés par l'équipe pédagogique. Elles permettent la mise en œuvre d'actions denses et limitées dans le temps.